

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Commune de Sigoyer

Procès-verbal de séance du conseil municipal / 1er septembre 1997 à 21h

Convocation du 22 août 1997

Sous la présidence de M. Alain Bonnardel, Maire

En présence de Mme Michalinoff, secrétaire de mairie et de tous les conseillers municipaux, sauf M.Favier René, absent excusé.

Ordre du jour

- Etat des parcelles à proximité du cimetière et de la chapelle de st Laurent.
Bornage
- Travaux cimetière et chapelle
- Aménagement de la parcelle des murets
- Le point sur les logements Provence Logis
- Travaux sur le pont du Villard et accès au lotissement de Picenton
- Employés communaux
- Questions diverses

Aménagement parcelle des Murets :

Le maire ouvre la séance par la présentation du dossier d'appel d'offres relatif à l'aménagement de la parcelle des Murets.

15 dossiers ont été retirés, l'ouverture des plis est prévue pour le vendredi 5 septembre, les services de la DDE, maître d'oeuvre, en suivront la procédure.

Le dossier comprend une tranche ferme à réaliser dès cet automne, et une tranche conditionnelle (essentiellement des réseaux), réalisée plus tard, en attente de la reprise des négociations avec Provence Logis.

Le maire précise que l'architecte, M. Marlin, a du apporter des corrections à son projet : simplification de l'architecture et diminution des surfaces, à la demande de Provence Logis qui souhaite réaliser d'importantes économies, du fait du blocage des loyers.

Honoraires maîtrise d'oeuvre DDE : le maire donne lecture de la proposition de délibération fournie par la DDE concernant les honoraires.

Le taux de rémunération s'élève à 5.46 % pour un montant de travaux évalué à 852 815 fr. H.T., appelé coût d'objectif.

2

Suivant ce schéma, les honoraires se monteront à 46.569 fr. H.T. en rémunération initiale.

Les conseillers souhaitent qu'il soit précisé que le taux de rémunération sera appliqué sur le coût réel des travaux.

Le maire demande aux conseillers d'approuver la délibération modifiée : 9 pour et 1 abstention.

Parcelle Rambaud :

Le maire interroge les conseillers quant à la finalité de cette acquisition, doit-on laisser cette parcelle en l'état, humide et difficile à entretenir ? ou doit-on procéder à son comblement ?

Si le remblaiement est envisagé, il faudra procéder à un drainage et demander à la DDE des conseils en la matière.

A. Borel indique que l'on ne maîtrisera pas la végétation dans l'état actuel et que le terrain s'embroussillera vite. C. Paul pense qu'il faudrait buser la "rase" et que le comblement de ce trou permettra de réaliser des économies sur l'entretien futur de ce terrain. Le maire propose de permettre aux entreprises voisines d'y déverser leurs gravats et suggère qu'un courrier le signale aux mairies voisines.

S. Duc craint que cette zone ne devienne vite une décharge potentielle et souhaite que l'on profite de gros travaux publics pour combler rapidement ce trou.

Les conseillers, à la majorité, souhaitent que cette parcelle soit comblée, afin de pouvoir l'entretenir correctement, à moindre frais ; il sera demandé à la DDE des conseils pour le drainage

Passerelle : cette réalisation a été retirée du projet initial pour cause de surcoût de l'étude ; l'entreprise Arthaud a été contactée pour fourniture d'un devis concernant des culées en béton avec fondations et murets, C. Paul souhaite que l'on demande à M.Chevallier une étude de passerelle métallique. Un devis sera également demandé à un charpentier pour une réalisation bois.

Travaux petit pont du villard et accès lotissement de Picenton :

Petit Pont du Villard : un devis a été demandé à l'entreprise Arthaud pour réfection de ce pont fort dégradé (parapets) ; une pierre de parement, tombée dans le lit du torrent, sera récupérée par les employés communaux afin d'être remplacée.

Lotissement de Picenton : L'entreprise Manganelli placera des grilles en fonte sur des caniveaux béton, à l'entrée du lotissement de Picenton, afin d'éviter les risques de verglas. coût : 3.800 fr.. Les buses en place seront récupérées.

Etat des parcelles près de la chapelle et cimetière :

Le maire souhaite apporter un éclaircissement sur l'état des propriétés à proximité de la chapelle.

A la suite de recherches auprès des services du cadastre, il a été constaté que la parcelle C267 (C263 sur l'ancien cadastre), propriété Para depuis 1935, n'a jamais été cédée par la commune, en

conséquence, le cadastre, après vérifications, a procédé à la rectification de l'erreur en divisant cette parcelle conformément au plan d'avant 1935, en trois parcelles distinctes, et en les attribuant, soit :

- 1093 et 1095 propriété Para
- 1094 (574 m²) propriété Commune

1

Cependant, le maire ne souhaite pas abandonner l'idée d'une négociation amiable et espère que la partie adverse jouera le jeu.

Une transaction amiable peut être engagée de façon à rétrocéder une partie de la parcelle 1094 à la famille Para contre un passage autour de la chapelle.

J. Michalinoff rappelle qu'il y a contestation sur la propriété de la parcelle 268 acquise auprès des Garcin et que l'occasion se présenterait pour éclaircir cette situation.

S. Duc indique qu'il faudrait s'occuper de corriger les erreurs ailleurs sur la commune, si le cas se présentait, afin de garantir le principe d'égalité entre les citoyens, cette erreur ayant été révélée sous la pression de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine...

Le maire répond que ces situations ne peuvent se présenter qu'au village ou à St Laurent, parties non remembrées, et qu'il s'est employé à y remédier depuis le début de sa mandature dans la mesure où les problèmes sont connus (échanges divers de portions de chemins) et continuera dans ce sens quand d'autres cas se présenteront.

Il propose que la transaction amiable soit demandée:

- par des membres du conseil
- par courrier.

Les conseillers optent pour le courrier qui laissera plus de temps aux familles pour réfléchir.

Une tentative de conciliation permettra un bornage amiable, à défaut, un bornage judiciaire partagé par moitié, sera demandé et ne laissera plus aucune chance aux riverains de récupérer les parcelles redevenues communales.

le courrier devra suggérer un échange avec remodelage des parcelles, cheminement autour du cimetière et accès à la chapelle.

C. Paul pense qu'il serait judicieux de prévoir un passage le long du cimetière, le maire rappelle que le mur du cimetière n'est pas implanté sur la limite du terrain, mais en retrait d'environ 3.00 m.(sic L. Oddou, ancien maire).

J. Michalinoff précise que cet accès à la chapelle serait à privilégier, d'autant que la parking se trouve à l'entrée du cimetière.

A l'unanimité, les conseillers approuvent l'idée d'un courrier proposant une négociation amiable, à défaut un bornage judiciaire.

Travaux Chapelle St Laurent et cimetière:

Le conseil a fait le choix de pavés usés pour l'allée principale, les travaux devant rapidement commencer, il convient d'en choisir la couleur : marron rosé à condition d'opter pour une façade plutôt grisée.

L'entreprise Meynaud a commencé le travail qui devra être terminé pour la Toussaint.
Mme Sauzedde réhabilitera l'oratoire situé à l'entrée du cimetière et appartenant à la famille de Sylvain Escallier (avec son accord).

Employés communaux :

Le maire demande aux conseillers de réfléchir sur le "plan jeune" mis en place par le gouvernement, qui permettrait à la commune d'embaucher un jeune de moins de 26 ans, au SMIG, par un contrat à durée déterminée renouvelable pendant 5 ans.

1

Une participation importante de l'Etat (80% des charges + salaire) permettrait de réaliser de substantielles économies.

En effet, le contrat emploi consolidé de C. Thimon vient à terme début décembre et il faudra alors envisager l'embauche d'une personne pour la saison hivernale, si son contrat n'est pas renouvelé.

S. Sabatier s'interroge sur la nécessité d'un emploi supplémentaire à plein temps ; le maire soutient que la nouvelle zone des Murets ainsi que les projets d'aménagement nécessiteront de nombreuses heures d'entretien.

Chacun est appelé à réfléchir à ces problèmes qui seront de nouveau abordés lors d'un prochain conseil.

Questions diverses :

Matériel salle des fêtes : Mme Galmiche, responsable de la salle des deux Céuize a rencontré le représentant de la société Burle Bureautique pour une offre de mobilier (10 tables pliantes et 32 chaises coque plastique).

10 tables pliantes en aggloméré mélaminé 160 X 80	9850 fr. H.T.
32 chaises coque plastique assemblables	4160 fr. H.T.
1 chariot de transport des tables	1400 fr. H.T.
rayonnage arrière salle	820 fr. H.T.
rayonnage complémentaire	655 fr. HT
1 chariot de transport pour chaises	395 fr. HT

Soit un total de **17280 fr HT** (20869.68 fr. T.T.C)

Un autre devis proposé par la société Alpes bureautique s'élève à **23805 fr. HT**.,fournit des tables de plus petites dimensions à un prix plus élevé et reste plus compétitif pour les chaises.

Le maire propose que la société Burle offre le chariot de transport de tables dont la nécessité semble échapper à la majorité des conseillers,(par manque de place pour le ranger). Le chariot de transport de chaises est annulé de la commande. F. Galmiche est chargée d'obtenir cette avantage supplémentaire, mais l'offre de la société Burle est retenue.

J. Michalinoff rappelle qu'une partie des crédits alloués à cette acquisition a été dépensée pour l'achat de mobilier scolaire, qu'il est nécessaire d'en budgétiser une partie lors du prochain

exercice.

Le maire demandera à la société de différer une partie de la facturation.

Le choix des couleurs est laissé à l'appréciation de Mme Galmiche qui opte pour des tables gris moucheté foncé à piétement noir et des chaises beige.

Le total de l'acquisition se monte à **15485 fr HT**.

Adopté à l'unanimité.

Bâtiment communautaire :

Le maire présente le plan du bâtiment communautaire qui abritera les bureaux CCTB, l'école de musique et la trésorerie (environ 1000 m² de bureaux) pour un coût estimé à 5M800.

Les conseillers municipaux peuvent prendre connaissance des détails de l'opération dans le compte-rendu du conseil communautaire, déposé en mairie.

2

Mairie et logements locatifs :

Les documents seront prêts fin octobre, l'appel d'offres pourrait être lancé pour la fin d'année et les travaux débuter courant mars.

Le relogement de MM. Amaridon n'est pas encore réglé. S. Duc annonce le départ de l'abbé Pellegrin d'ici la fin de l'année.

Pont Martin : les pierres du parapet seront récupérées par la commune et entreposées sur la place en attendant une utilisation ultérieure.

Oratoire de la place : L'abbé Pellegrin a demandé qu'il soit replacé après la manifestation de l'association son & lumière, A. Garcin s'y est employé.

Ratrac :

l'affaire s'est traitée à 6.500 fr. livré sur place, nous sera facturé sur le prochain exercice.

Carrefour Ouest du village :

Le maire a demandé que ces travaux soient inscrits avant la fin de l'année au budget du Conseil Général.

Le maire remercie les membres présents et lève la séance à 11h45.

Délibérations du conseil municipal :

- honoraires DDE
- réhabilitation de logements communaux / nouveau plan de financement
- Echanges Ligozat Jeannin / Cne (annule et remplace la précédente délibération)

Vu, les conseillers

2

2